

Résolution de l'EPS du Mont-sur-Lausanne

Les collègues de l'EPS du Mont-sur-Lausanne, réuni·e·s en Assemblée générale (AG) en date du 02 février ont discuté des points suivants :

Les éléments évoqués dans les résolutions des précédentes AG et notamment le fait que le Conseil d'Etat a prévu d'indexer les salaires de la fonction publique et du secteur parapublic de 1.4%, en y ajoutant une prime unique de 0.8% pour les classes 1-10 des salarié·e·s du seul secteur public. Ceci implique une baisse de leur salaire réel ;

Le refus du Conseil d'Etat d'ouvrir des négociations avec les organisations syndicales du secteur public et parapublic en vue d'une augmentation significative de l'indexation prévue et cela malgré la forte mobilisation du 23 et du 31 janvier derniers et les importantes réserves financières du canton de Vaud .

Au vu de ce qui précède, l'AG de ce jour : **Se déclare favorable à la reconduction de la grève le 9 février prochain** ainsi qu'à **la poursuite de la mobilisation sur son lieu de travail.**

Si le Conseil d'Etat devait revoir sa position en ouvrant des négociations sur la base d'une augmentation significative de l'indexation, le préavis serait rediscuté par l'AG.

Résolution votée à l'unanimité par l'AG.

EPS du Mont-sur-Lausanne, le 02 février 2023